

Terrible Klapp

Si autrefois les supplices en vigueur étaient nombreux et se faisaient toujours de manière publique, d'autres avaient pour seule motivation d'humilier. Ainsi, les femmes qui osaient manifester étaient condamnées à payer une amende ou même parfois emprisonnées... Mais, surtout, elles devaient porter le Klapperstein.

Le 28 février 1781, Chrischona de Bihl, épouse de Nicolas Vogel, est condamnée, pour avoir injurié gravement le conseil de la République, à porter la pierre des bavards et à effectuer trois tours autour de la fontaine devant l'Hôtel de ville. Elle sera la dernière à porter le Klapperstein. Cette pratique est probablement née à Mulhouse au XV^e siècle. Elle est attestée dès la première moitié du XVI^e siècle par un recueil de serments datant de 1551 ou encore par un document de 1576 conservé aux Archives municipales de Mulhouse. Ce document précise : « *En guise de punition de leurs nombreux bavardages, de l'ample usage qu'elles ont fait de paroles grossières, insultantes, médisantes et injurieuses et en vue de servir d'exemple à d'autres, ces femmes ont été condamnées à porter le Lastertein* », l'autre nom attribué à Mulhouse à la pierre des bavards. Au dos de ce même document est inscrit que « *le 20 mars 1576, en vertu d'un jugement du conseil, la femme de Barthélémy Christ, le maçon, et celle de Hans Fründt, ont porté le Lasterstein après avoir subi auparavant l'emprisonnement. La présente pancarte était fixée sur le dos de la femme de Barthélémy Christ.* »



« En guise de punition de leurs nombreux bavardages, de l'ample usage qu'elles ont fait de paroles grossières, insultantes, médisantes et injurieuses et en vue de servir d'exemple à d'autres », les femmes pouvaient être condamnées à porter le Klapperstein.

Voilà donc les sanctions appliquées aux épouses qui ont eu le tort de s'exprimer sous la République de Mulhouse. Car la peine du Klapperstein semble leur avoir été spécialement appliquée tandis que les hommes étaient pour leur part soumis au carcan ou à d'autres tortures. Des documents faisant allusion aux sanctions au Moyen-Âge évoquent un panier en osier suspendu en place publique et, bien sûr, d'atroces séances de tortures publiques pratiquées au lieu dit « Galgenberg » puis au « Bannloch ». À Mulhouse comme dans de nombreuses cités voisines, la justice s'applique différemment



« La pierre des bavards »

L'inscription sur la façade « *Zum Klapperstein bin ich genannt, Den bösen Maulern wohl bekannt, Wer Lust zu Zank und Hader hat, Der muß mich tragen durch die Stadt.* » pourrait se traduire ainsi : « *Je suis nommée la pierre des bavards, Bien connue des mauvaises langues. Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la querelle Me portera par la ville.* »

erstein !



Aujourd'hui exposé au Musée historique, le Klapperstein a longtemps été suspendu au mur arrière de l'Hôtel de ville, comme un avertissement aux médisantes.

selon la condition sociale de chacun. Ainsi, le chevalier peut être condamné à porter sur son dos sa selle et son harnais, un serf peut avoir la corde au cou pour montrer qu'il aurait mérité d'être pendu... Dans le cas d'une querelle qui enfle, lorsque certains mots dépassent la pensée, les femmes sont condamnées à porter le Klapperstein et à payer une

amende alors que les hommes s'en sortent en ne payant que quelques sols.

Il n'est pas rare que la condamnée soit d'abord invitée à faire acte de contrition devant l'église. Le condamné au carcan devait, quant à lui, marcher avec son instrument de torture sur le lieu de son crime et pouvait subir au passage les quolibets et les coups portés par les victimes.

À l'époque, toutes ces pratiques sont à la mode dans nombre de villes allemandes, suisses et même françaises, comme Orléans ou Argonne. En Alsace, le supplice est régulièrement pratiqué à



Si deux femmes sont condamnées en même temps, la première doit porter le Klapperstein de la place publique jusqu'à l'une des portes de la ville pendant que la seconde est affublée d'un panneau sur lequel est écrit la cause de la condamnation. Arrivées à destination, les deux femmes échangeront leurs attributs pour effectuer le trajet du retour.

Ensisheim et à Soultz. Chacun aménage la sanction à sa manière. À Mulhouse, si deux femmes sont condamnées en même temps, la première doit porter le Klapperstein de la place publique jusqu'à l'une des portes de la ville pendant que la seconde est affublée d'un panneau sur lequel est écrit en gros caractères la cause de la condamnation. Arrivées à destination, les deux femmes échangeront leurs attributs pour effectuer le trajet du retour.

Sources : « Revue d'Alsace » 1856, « Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse » 1922, « Bulletin du Musée Historique » 1913, « Histoire de Mulhouse » par Ernest Meininger.

Le Klapperstein au Musée historique

Pendant très longtemps, le Klapperstein a été suspendu au mur arrière de l'Hôtel de ville, comme un avertissement aux médisantes. C'est lors de la Réunion de Mulhouse à la France, en 1798, que la pierre des bavards disparaît. Le 4 septembre 1845, le conseil municipal de Mulhouse reçoit en don de Jean Brang le Klapperstein qui avait été récupéré par son père. Le cadenas qui ornaient la langue a cependant disparu. C'est cette pièce que l'on peut découvrir dans les collections du Musée historique. Le Klapperstein qui se trouve sur la façade côté rue Guillaume Tell est une copie.